

Image not found or type unknown



Refus d'entrée dans un magasin

Par **dnhem**, le **20/04/2009** à **11:01**

Bonjour,

Est-ce que le fait d'apposer un écriteau à l'entrée d'un magasin d'alimentation mentionnant "nous prions notre aimable clientèle de laisser vos sacs et caddies à l'entrée du magasin, merci de votre compréhension", autorise juridiquement le gérant du magasin à refuser l'entrée à toute personne qui veut rentrer avec son caddie.